Image not found or type unknown

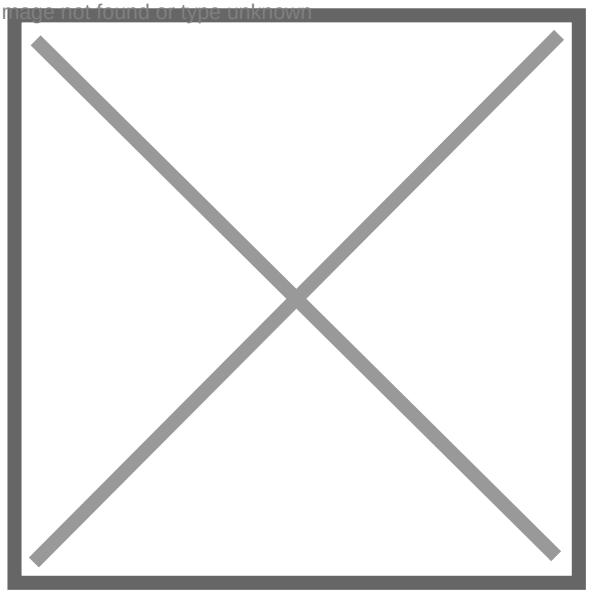

Depot de garantie sans assurance

Par **jongsean**, le **09/03/2008** à **14:43**

Bonjour,
Je vous contacte car jai un probleme un peu particulier.
En juin 2006 je me suis installe dans un logement.

Suite a qqs soucis personnels,jai du mabsenter en novembre 2006.
Je demande a un ami doccuper le logement pendant mon absence.

A mon retour,mon proprietaire minforme quun degat des eaux a eu lieu a letage du dessous suite a une fuite provenant de mon logement.
Evidemment,lami qui occupait mon logement a disparu sans laisser de trace et en abandonnant la cle dans la boite aux lettres.

Mais des mon retour,je suis contraint de quitter le territoire francais et mon logement precipitemment.
Du a toutes ces peripeties,mon logement netait pas assure et je nai pas pu faire letat des lieux a la sortie car mon proprietaire me demandait de le faire le jour de mon depart pour letranger...

Ma question:
Ayant ete a jour au niveau de mes loyers,ai-je quand meme le droit de reclamer mon depot de garantie?
Car concernant les degats,il ne ma jamais presente aucun devis.Et je crois savoir que les 2 parties doivent etre daccord la dessus.
de plus,je nose pas le contacter de peur quil me reclame plus dargent dans le cas ou le degat serait vraiment important.
Car a ce jour,cest le manque dargent qui me contraint a penser a recouvrir ces frais.

Merci davance pour tout eclairage eventuel.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés